

Exemple de règlement concernant la consommation de substances psychoactives au travail

Exemple: La consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives peut engendrer de nombreuses conséquences néfastes ayant des répercussions au travail : diminution de l'acuité visuelle et de la concentration, troubles de l'équilibre, altération de la capacité de jugement et de l'esprit critique. C'est pourquoi, il est interdit d'être sous l'influence de boissons alcoolisées et de substances soumises à la Loi sur les stupéfiants (Lstup) durant les heures de travail .

Par alcool, il faut entendre vin, bière, eaux de vie, alcopops, spiritueux et toute autre boisson qui en contient.

Par produit stupéfiant, il faut comprendre tout produit susceptible d'affecter les facultés, les réactions, les perceptions, le jugement et la responsabilité de celui ou celle qui en consomme.

Comme pour tout employé, un apprenti n'a pas le droit de travailler sous l'emprise de l'alcool ou de toute autre substance enivrante, afin de ne pas mettre soi-même ou les autres en danger.